AFFAIRE N°8
CCAS 24.06.2026 – tarif repas aines 2026

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260624-202606261506-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Liberté-Egalité-Fraternité
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - ARRONDISSEMENT DE DINAN
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du C.C.A.S
Séance ordinaire du 24 Juin 2026 à 18h30

Le Centre Communal d'Action Social de Saint-Cast le Guildo légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Marie-Madeleine MICHEL

Présents : Mme MICHEL, Mme THOREUX, Mme JEGU, Mme LAURIOT DIT PREVOST, Mme CORDONNIER, Mme BASQUIN, M. HAMON Pascal, Mme VILT
Absents représentés : M. DURAND et M. FULBERT respectivement représentés par Mme THOREUX et Mme MICHEL
Absent excusé : M Pierrick HAMON
Secrétaire de séance : Mme Claudine THOREUX

Le nombre de membres au Conseil d'Administration en exercice est de 11 :
Présents : 8
Votants : 10 (dont 2 pouvoirs)
Convocation adressée le18 juin 2026

*

AFFAIRE N° 8 - PARTICIPATION FINANCIÈRE AU REPAS DES AINES ORGANISÉ PAR LE C.C.A.S – ANNÉE 2026

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

EMET un avis favorable sur le maintien du montant de la participation financière sollicitée pour les personnes souhaitant assister au repas de fin d'année 2026 à :

- **10 €/ personne, la participation au repas pour les personnes âgées de 75 ans et plus domiciliées sur la Commune**
- **38 €/ personne, la participation au repas de fin d'année pour les accompagnateurs éventuels**

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente
Marie-Madeleine MICHEL

Secrétaire de séance
Mme Claudine THOREUX